

Procès Verbal de la réunion du 18 juillet 2011

Le douze juillet deux mille onze, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal pour une réunion prévue le **dix huit juillet deux mille onze**, à vingt heures trente minutes, salle de la Mairie.

☆☆☆☆☆

ORDRE DU JOUR

- Vente de l'immeuble 21 rue Saint Jean Baptiste
- Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée
- Zone de Développement de l'Eolien
- Devis sur dispositif de rangement de matériel
- Questions diverses

☆☆☆☆☆

L'an deux mille onze, le dix huit juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BEAUBEAU, Maire.

Etaient présents : MM. BEAUBEAU Bernard, MÉMETEAU Jérôme, QUINTARD Dominique, MACOUIN Bernard,
Mmes BOUTIN Annabelle, OLÉAC Fabienne, ROY Estelle
MM. DELAVAUULT Alain, OLIVIER Patrice, ROUSSEAU Christian.

Absents représentés : M. PIN Stéphane, CLÉMENT Alain.

Absent excusé : M. ROUSSEAU Daniel.

Absente : Mme EBRAN PICHON Martine.

Mademoiselle Fabienne OLÉAC a été élue Secrétaire.

Adoption du procès verbal de la réunion du 27 juin 2011

Le Président soumet aux membres présents à la réunion du 27 juin 2011 le procès verbal s'y rattachant.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Réforme territoriale – Intégration du SIAEPA au SIVEER

N°2011 - 80 – Immeubles 21 rue Saint Jean Baptiste

Proposition d'acquisition

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2011 – 21 du 28 février 2011 acceptant la mise en vente de l'immeuble cadastré G 365 sis 21 rue Saint Jean Baptiste appartenant à la Commune de JAZENEUIL au prix de 85 000 € net vendeur.

Une proposition d'acquisition a été faite par Monsieur et Madame SCHOUBER Jérôme au prix de 76 000 € net vendeur par l'intermédiaire de l'agence Imo Conseil de LUSIGNAN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- consent à la vente de l'immeuble cadastré G365 sis 21 rue Saint Jean Baptiste appartenant à la Commune de JAZENEUIL,
- accepte l'offre de Monsieur et Madame SCHOUBER Jérôme au prix de 76 000 € net vendeur présentée par l'agence immobilière Imo Conseil de LUSIGNAN,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire de faire procéder à une entreprise qualifiée aux différents diagnostics immobiliers nécessaires à la vente du bien,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes pièces administratives nécessaires à la vente de cet immeuble,
- confie à Maître MEUNIER Jean François, Notaire à LUSIGNAN l'établissement des actes de vente au profit de Monsieur et Madame SCHOUBER Jérôme.

N°2011 - 81 – Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

Mise à jour 2011

Vu la proposition du Comité Départemental du Tourisme auquel a été confiée la révision du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (P.D.I.P.R) par le Conseil Général de la Vienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant l'intérêt que présentent les chemins ci-dessous pour la promenade et la randonnée, décide leur inscription à l'inventaire du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (P.D.I.P.R) et s'engage à conserver leur caractère public et ouvert :

N°	Dénomination
1	Chemin du bourg – Vonne et patrimoine
2	Chemin du Bourg à Montgoulin (le long de la Vonne)
3	Chemin du Bourg aux coteaux de la Garenne
4	Chemin de la Girauderie à la Barre
5	Chemin de la Gaucherie à Montgadon

6	Chemin du Servolet à la Postrie
7	Chemin du Servolet à la Basse Vallée
8	Chemin de la Mimaudière aux Châtres
9	Chemin de la Pétinière aux Châtres
10	Chemin de la Rivolière
11	Chemin des Châtres aux Touches
12	Chemin du Four des Amilières aux Quintardières
13	Chemin du Châtaignier aux Quintardières
14	Chemin de la Bernardière au Châtaignier
15	Chemin de la Vaugoyrie à la Poinière

Des conventions de passage sur les chemins privés ou les propriétés privées seront établies avec les propriétaires.

D'autre part, le Conseil Municipal décide la suppression du chemin ci-dessous du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées :

N°	Dénomination
16	Chemin de la Basse Vallée et du Trébassy

N°2011 - 82 – Zone de Développement de l'Eolien

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les dernières informations obtenues de la société VALOREM au sujet du parc éolien et de la mise en place d'une Zone de Développement de l'Eolien :

1. Dossier Sud Jazeneuil Energies (éolienne n°1 à 5 et poste de livraison n°1) sur les communes de Jazeneuil et Lavausseau :

Le dossier de complément de mise à jour de l'étude d'impact sur l'environnement pour la partie JAZENEUIL ENERGIES a été déposé dans les deux Mairies et transmis à la DDT de la Vienne. L'ensemble des services de l'Etat s'est prononcé sur ce dossier favorablement à l'exception de la DREAL Poitou-Charentes qui, à ce jour, n'a toujours pas donné de réponse. Il est donc clair, dans ces conditions, que la nouvelle enquête publique se tiendra après l'été 2011. Des évolutions de réglementation découleront de ce retard avec l'entrée en nomenclature des éoliennes au sein du régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

2. Dossier Nord Lavausseau Energies (éolienne n°6 à 10 et poste de livraison n°2) sur les communes de Benassay et Lava usseau :

L'instruction du recours de LAVAUSSEAU ENERGIES contre les deux arrêtés préfectoraux de refus de permis de construire des 5 éoliennes et du poste de livraison est close et le Tribunal Administratif de Poitiers prendra sa décision dans les prochains mois. En attente, également, les évolutions de réglementation à venir entre le nouveau régime ICPE des éoliennes en lien avec les radars Météo-France.

3. Dossiers ZDE CdC du Pays Vouglaisien et CdC du Pays Méluin :

Le Tribunal Administratif de Poitiers a récemment annulé l'arrêté préfectoral de Zone de Développement de l'Eolien (ZDE) de la Communauté de Communes du Pays Vouglaisien. La société de projet Lavausseau Energies s'est constituée en défense sans succès. Le principal argument retenu par le TA de Poitiers est uniquement un vice de forme sur la prise de compétence de la CdC pour constituer un dossier de demande de ZDE. La CdC du Pays Vouglaisien souhaite relancer rapidement un nouveau dossier (concernant le territoire de Benassay et Lavausseau). La CdC du Pays Méluin souhaite mettre en place également un dossier de demande de ZDE sur son territoire (concernant le territoire de Jazeneuil).

Concernant la position de la Commune de JAZENEUIL, le Conseil Municipal confirme avoir :

- approuver la modification des compétences (article 2) de la Communauté de Communes du Pays Méluin en ajoutant au « *I – compétences obligatoires 1/ En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire* » le point suivant constituant le sixième tiret : « **zone de développement éolien : coordination, réflexion, information et étude** »,

En conséquence, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne sa compétence à la Communauté de Communes du Pays Méluin en vue de la constitution d'un nouveau dossier de Zone de Développement de l'Eolien.

N°2011 - 83 – Dispositif de rangement de matériel

Le Conseil Municipal demande que soit étudié rapidement un dispositif permettant le rangement et la mise en sécurité des éléments des stands pour éviter toute chute. L'emplacement de ce matériel sera également étudié pour éviter au maximum l'encombrement du bâtiment qui sera retenu.

N°2011 - 84 – Borne incendie

Le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise FRANS BONHOMME de MIGNE AUXANCES (86) pour la fourniture de deux bornes incendie réglementaires qui seront disposées, une à l'entrée du Logis de la Cour, l'autre à l'entrée de la rue des Rocs – pour un montant de 2 380.00 € HT l'ensemble, soit 2 846.48 € TTC. La pose sera assurée par le SIAEPA de LUSIGNAN à leur frais.

La dépense sera imputée en investissement à l'article 21568 de l'opération n°122 – Protection incendie.

N°2011 - 85 – Réforme territoriale

Intégration du SIAEPA au SIVEER

Monsieur le Maire rappelle le projet de réforme territoriale proposé par Monsieur le Préfet, et notamment l'intégration du SIAEPA au SIVEER.

Il rappelle également l'entrevue qui a eu lieu entre le Président du SIVEER et les membres du Comité Syndical du SIAEPA.

Il présente ensuite les courriers qui ont été échangés entre le SIAEPA et le SIVEER, et enfin la décision prise par le Comité Syndical du SIAEPA refusant à la majorité le projet de regroupement proposé par Monsieur le Préfet.

Après débat sur les différents points concernant cette intégration, le Conseil Municipal à la majorité des voix (11 voix contre, 1 abstention) soutient la position du SIAEPA et se prononce contre l'intégration du SIAEPA au SIVEER.

N° 2011 - 86 – Sécurisation des voies routières et piétonnes du Bourg

Rue du Vieux Château – Options rue de Gâtine et rue du Poirier Chilet

Monsieur le Maire rappelle le projet de sécurisation des voies routières et piétonnes du Bourg programmé pour 2011 : tranche conditionnelle 2 (rue du Vieux Château), option 5 (rue de Gâtine), et option 9 (rue du Poirier Chilet).

Le montant global des travaux serait le suivant :

Récapitulatif	Montant HT	Montant TTC
Montant des travaux (TC.2 + O.5 + O.9)	152 689.25 €	182 616.34 €
Honoraires (6.48% + 0.9% OPC)	11 268.47 €	13 477.09 €
Actualisation CCAP	11 000.00 €	13 156.00 €
Montant total de la programmation 2011	174 957.72 €	209 249.43 €

Monsieur le Maire informe des différentes subventions obtenues pour ce projet :

DETR 23% du HT	40 240.00 €
Région FRIL	50 000.00 €
Dotation Action Parlementaire	5 000.00 €
Département PADC	en cours

Pendant la réalisation des travaux qui sont prévus du 22 août au 25 octobre 2011, il y aura lieu de prendre un arrêté municipal interdisant la circulation rue du Vieux Château, et instaurant des déviations notamment rue Saint Nicolas qui sera pour l'occasion en double sens de circulation sur sa partie située en dessous de la rue du Poirier Chilet.

Les services de transport du Conseil Général seront informés de ces modifications pour réduire au maximum les gênes occasionnées.

Une réunion d'informations des riverains est programmée le mardi 9 août à 20h30. D'autre part, une notice explicative du plan de déviation pendant la phase travaux sera distribuée à l'ensemble de la population.

N° 2011 - 87 – Réseau secondaire de chauffage

Monsieur Jérôme MÊMETEAU présente une nouvelle version du projet de réaménagement des installations de chauffage de l'ensemble des pièces de la salle des fêtes ainsi que la salle du Conseil Municipal établi par le bureau d'études CEBI de PARTHENAY. Ces salles sont actuellement chauffées électriquement.

Les modifications prévoient des alimentations reliées à la nouvelle chaufferie bois :

- Salle du conseil municipal, wc mairie, bibliothèque, foyer : installation de radiateurs à circulation d'eau aux murs,
- Cantine : plafond rayonnant à circulation d'eau,
- Salle des fêtes : maintien du système électrique (plafond rayonnant existant depuis 2007) couplé à un système de cassettes soufflantes à circulation d'eau encastrées dans le faux plafond.

L'estimation de cet investissement par le bureau d'études CEBI est de 38258.00 € HT, soit 45 756.57 € TTC.

Une demande de subvention serait déposée auprès du Conseil Général au titre du nouveau Programme d'Aide au Développement des Communes qui débutera au 1^{er} janvier 2012.

La consultation des entreprises pourrait intervenir dès que possible, et la programmation des travaux devrait tenir compte des disponibilités de la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22 heures 30 minutes.

Ont signé au registre :

Monsieur Bernard BEAUBEAU	Monsieur Jérôme MÊMETEAU	Monsieur Dominique QUINTARD
Monsieur Bernard MACOUIN	Monsieur Stéphane PIN Absent représenté	
Madame Annabelle BOUTIN	Madame Martine EBRAN PICHON absente	Mademoiselle Fabienne OLÉAC
Madame Estelle ROY	Monsieur Alain CLÉMENT Absent représenté	Monsieur Alain DELAVault
Monsieur Patrice OLIVIER	Monsieur Christian ROUSSEAU	Monsieur Daniel ROUSSEAU

		Absent excusé
--	--	---------------